

**CONSEIL DE QUARTIER
PLENIERE
03 NOVEMBRE 2015**



La séance est ouverte à 20 heures 15 en présence de :

Collectif d'animation : Bernard Lelièvre, Pascale Peuziat, Sébastien Plane, Claire Prost, Anna Tholander

Elus invités Présents :

- **Gaylord Le Chequer**, Adjoint délégué à l'aménagement durable, à l'urbanisme, aux grands projets et aux espaces publics,
- **Jean-Charles Nègre**, Conseiller délégué à la mission pour l'avenir des murs à Pêches, - **Riva Gherchanoc**, en tant qu'élue de quartier

Services de la Ville :

- Antenne de quartier : **Abdel kader Guerroudj** (Responsable) et **Amandine Vermersch** (Gestionnaire Urbaine de proximité)
- Service Études développement urbain : **Sébastien Vandewalle**
- Service Espace public et environnement : **Julie Hannoyer**

Et une soixantaine d'habitants.

A l'ordre du jour :

1. **des écrivains publics pour le quartier**
2. **naissance de nouvelles associations d'habitants au sein du secteur des murs à pêches**
3. **l'avenir des murs à pêches**
4. **divers**

* * *

1 Des écrivains publics pour le quartier

Deux habitants du quartier : Sébastien Plane et Sophie Bernhardt, informent du démarrage en octobre d'une permanence d'écrivains publics pour le quartier, le seul de la Ville a en être dépourvu. Cette action repose sur l'initiative d'habitants bénévoles. Ils appellent toute personne volontaire à les rejoindre, afin d'élargir les temps de permanence. L'objectif est d'assurer 4 permanences mensuelles de deux heures chacune. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher du Conseil de Quartier ou de l'antenne. Cette permanence va pouvoir se mettre en réseau-avec la mairie qui mettra à disposition des locaux et des équipements informatiques.-

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

2 Naissance d'une nouvelle association d'habitants des Murs-à-pêches

Abdel Kader Guerroudj salue la présence de nombreux habitants et mentionne la création prochaine de 2 nouvelles associations dans le quartier qui interviennent sur la cadre de vie et la cohésion sociale. Deux habitants sont invités à s'exprimer sur cette création :

Said Domrane et **Luigi BRION** partent du constat qu'il n'y a pas d'associations de proximité qui interviennent en direction des jeunes habitants dans ce secteur. De plus, aucun équipement sportif de proximité n'est accessible à ce public. Ils ont donc décidé conjointement de créer une association « Nouvelle France » qui est en attente de déclaration en préfecture. Ils souhaitent mettre en place dans un premier temps des rencontres de football. Ils souhaitent à cet effet, pourvoir accéder au gymnase du collège Césaria Evora. Ils doivent être reçus prochainement par le directeur des services des sports.

Jean-Charles Nègre, par ailleurs vice-président de l'agglomération Est-ensemble, précise qu'une partie des questions soulevées relève de prérogatives communes à la mairie de Montreuil et à l'agglomération. Il déclare soutenir cette démarche, l'association spontanée étant la meilleure configuration pour les pouvoirs publics locaux, car elle institue des interlocuteurs valables qui ont la confiance des jeunes. Des dispositions ont été prises pour que le gymnase du collège Césaria Évora soit accessible aux habitants du quartier à certains créneaux horaires. La piscine devrait ouvrir à l'été suivant ; elle comprendra un bassin intérieur, un bassin de remise en forme et un bassin extérieur à des prix abordables. La piscine aura vocation à accueillir des clubs et associations, mais fera une grande place au public. La création de la ZAC Boissière-Acacias intégrera de plus un grand terrain de foot. Le haut Montreuil, qui a parfois été délaissé, est donc en plein essor. Ce changement doit cependant respecter l'historique des Murs-à-Pêches, et personne ne sera oublié.

3 L'avenir des Murs-à-pêches

Le Conseil de quartier rappelle que lors de l'arpentage des Murs-à-pêches, le maire avait précisé que la ville devait développer un projet pour ce secteur avant le 1^{er} janvier 2016 afin qu'il puisse être pris en compte dans le cadre du futur Grand Paris.

Le collectif formé des habitants, des associations actives au sein des murs à pêches et de plusieurs conseils de quartier, a formulé un certain nombre d'attentes fortes qui ont fait l'objet de plusieurs courriers adressés à la Mairie, co-signés par l'ensemble de ces acteurs. L'arpentage du Maire réalisé en décembre 2014 s'est appuyé sur les problèmes listés, des améliorations ont pu être constatées sur la sécurité et la propreté. Chaque conseil de quartier est l'occasion de faire le point sur la résolution dans le temps des problèmes relevés.

Ces interventions marquent un certain retour de l'existence de ce secteur dans l'action publique. Au-delà de ces interventions ponctuelles, il est impératif que la Ville s'engage sur un projet à part entière visant la préservation du patrimoine unique et historique en partie classé, la restauration de ce qui doit et peut l'être, la sauvegarde de l'ensemble, la mise en place d'un cadre juridique qui permette l'engagement conjoint de l'ensemble des institutions et organismes susceptibles d'être concernés et d'apporter un engagement financier, la prise en compte des habitants du site, sachant que si la Mairie est globalement propriétaire du tiers des parcelles, les deux-tiers restant sont également répartis entre le Département et les particuliers. Les associations agissant au sein des murs à pêches dans l'optique de valoriser et protéger ce patrimoine ont exprimé leur désir de poursuivre leurs actions mais pour autant, elles insistent pour que la colonne vertébrale qui soutient le projet reste du ressort de la municipalité.

A la suite du dernier courrier adressé au mois de juillet, les signataires ont reçu une réponse de Gaylord Le Chequer indiquant que les réflexions des élus convergeaient avec les demandes et propositions formulées. Une réunion a eu lieu en Mairie le 2 octobre dernier. Les signataires ont été reçus par Gaylord Le Chequer et Jean-Charles Nègre. A l'issue de cette réunion les élus ont souhaité rencontrer les habitants pour un échange large sur le sujet et pour faire part de leurs premières réponses aux points avancés par les signataires. Les élus ont été invités à le faire aujourd'hui à l'occasion de cette séance du conseil de quartier.

Gaylord Le Chequer remercie la coordination du conseil de quartier pour la réunion tenue le 2 octobre, qui faisait suite au courrier adressé en juillet. Le secteur des Murs-à-pêches est en attente d'une intervention publique depuis une quarantaine d'années. Ce secteur a été trop souvent considéré comme une réserve foncière potentielle, même si cela a pu être dans l'optique d'un intérêt public. La mise en place de la métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 va compliquer la structuration administrative, alors même que celle-ci pourrait ne pas avoir tous les moyens de ses ambitions dès son lancement. Les transferts de compétence devraient donc prendre au moins deux ans ; la maîtrise du Plan Local d'Urbanisme reste donc au niveau de la mairie de Montreuil à ce stade, en coordination avec Est-ensemble. Ce temps doit donc être mis à profit pour développer un projet propre. L'avenir des Murs-à-pêches est un enjeu pour Montreuil, mais également pour la métropole et l'agglomération. Ces deux acteurs doivent donc être sensibilisés à la spécificité, notamment environnementale, à l'histoire et l'identité du quartier, il faut parvenir à les convaincre.

La richesse du quartier renvoie à sa valeur patrimoniale, au foncier, mais également à ses habitants et à leurs démarches. La mairie a pu se défausser de l'entretien de ces parcelles sur les associations locales, notamment, ce qui concerne l'entretien des murs. La mairie a refusé la vente de certaines parcelles qui lui appartiennent à la RATP qui envisage la construction du Site de Maintenance et de Remisage du tramway. Elle juge que le projet actuel d'implantation du SMR est une mauvaise décision, car il a un impact environnemental, patrimonial et social, notamment pour les familles tsiganes qui y vivent (43 ménages sur le seul secteur de la rue St Antoine). La ville refuse de vendre tant qu'aucune proposition de relogement à

proximité ne sera émise. Des propriétaires privés ont également demandé aux personnes habitant sur des parcelles privées de quitter les lieux. Cela a donné lieu à la convocation d'une table ronde à l'initiative du préfet pour reloger les familles. Une nouvelle table ronde sera organisée prochainement pour envisager des propositions.

Gaylord Le Chequer convient que les efforts sont à poursuivre sur la propreté du quartier, mais rappelle les démarches engagées, notamment sur le haut de la rue Pierre de Montreuil, en collaboration avec des associations.

L'entretien et la valorisation des murs-à-pêches sont également en réflexion. **Sébastien Vandewalle** est en charge du PLU et du secteur des MAP. La ville a inscrit dans son plan pluriannuel d'investissement une enveloppe annuelle de 100 000 euros destinée à la préservation des murs. Des démarches seront menées avant l'hiver sur les murs les plus à risque pour limiter les éboulements. Les coûts ne pourront cependant pas être supportés par la seule mairie, la remise en état d'un mètre linéaire de mur se montant à 2 000 euros. La Mairie a commencé à travailler à une Fondation pour mobiliser des financements d'acteurs notamment publics.

Le PLU a par ailleurs été revu, sauf en ce qui concerne les Murs-à-pêches car une concertation longue a été jugée nécessaire. Un travail de sensibilisation est mené auprès de la Présidence de l'agglomération Est-ensemble pour que le projet des Murs-à-pêches soit intégré au projet du territoire, et qu'à son tour le débat soit porté au niveau de la Métropole.

Le 89 rue Pierre de Montreuil sera par ailleurs utilisé pour mettre en place une maison du projet des Murs-à-pêches, qui a vocation à s'ouvrir aux habitants et aux associations. Il s'agit ainsi pour la puissance publique de réaffirmer sa présence dans le secteur qui sera davantage mis en valeur.

Le Conseil de quartier rappelle qu'il est demandé à la Mairie de faire connaître quelle vision globale, quel projet pour le site, elle adopte. Habitants et associations rappellent plusieurs points de leur courrier de juillet - notamment concernant la demande d'ouverture de jardins publics au sein du site des Murs à Pêches. Ils soulignent également que certains aménagements ponctuels ont pu être réalisés, mais non entretenus dans le temps, ce qui réduit à néant ces interventions. Aux fins d'obtenir un cadre juridique plus protecteur du site un classement par l'UNESCO est suggéré, portant sur sa valeur patrimoniale et culturelle. Il est également demandé que la Mairie valorise et promeuve l'action des associations actives au sein des murs à pêches.

Gaylord Le Chequer répond que la détermination d'un projet global pour le site interviendra dans le cadre de la concertation large souhaitée.

Jean-Charles Nègre déclare comprendre l'impatience des habitants de voir les choses bouger, mais elles doivent s'inscrire dans une perspective. Il est en charge de l'ensemble de l'aménagement de l'Agglomération. L'aménagement des Murs-à-pêches dépendra demain de l'Agglomération dans le cadre de la Métropole. Incrire les Murs-à-pêches dans le projet métropolitain permet de prendre les devants d'un

éventuel contre-projet métropolitain. La première étape urgente vise à limiter la dégradation des murs-à-pêches. Il propose la constitution entre les acteurs et habitants du quartier d'un groupe de travail pour arbitrer l'utilisation de l'enveloppe de 100 000 euros, au cours d'une réunion qui interviendra à la mairie le 19 novembre.

Les habitants regrettent la prise de conscience tardive de la nécessité de préserver les murs et demandent comment le groupe de travail sera constitué. Il est convenu, sur proposition du conseil de quartier, qu'une courte réunion préparatoire se tienne préalablement, les acteurs du quartier proposeront la manière de se représenter mutuellement.

J.Charles Nègre ajoute que l'objectif est aussi de respecter les habitants du quartier, incluant naturellement les familles Tsiganes. Concernant le GIP suggéré par le collectif, J.CH Nègre indique que l'opinion de la mairie n'est pas arrêtée à ce jour, il considère que la formule du GIP est intéressante, mais elle qu'elle resterait dépendante de l'état car le GIP doit être agréé par ce dernier. la Fondation est un outil intéressant pour gérer des actifs, mais pas pour créer un projet. Il suggère la création d'une association à but particulier à trois collèges : puissance publique, habitants et partenaires pour financer des projets.

Gaylord Le Chequer suggère des aménagements pour faciliter la circulation dans le secteur des Murs-à-pêches, particulièrement en remettant en état le ru Gobétue - (actuellement inaccessible, il se situe dans le prolongement de l'impasse Gobétue) et valorisant son cheminement. Il souligne l'importance de réfléchir à l'usage des lieux, avant d'assurer des aménagements. L'implantation du SMR n'est pas satisfaisante, elle résulte de décisions antérieures à l'arrivée de l'équipe municipale, mais le projet semble bien avancé et se fera sans doute. La mairie exige donc des compensations pour les familles qui seront expulsées, et l'équipement des parcelles résultantes. La destruction de portions de Murs-à-pêches pour la construction du SMR devra être compensée financièrement pour alimenter le fonds de soutien des autres portions.

Plusieurs habitants mettent en balance le SMR du tramway et le prolongement de la ligne 9, qui est indispensable et attendue depuis beaucoup plus longtemps. Les associations rappellent qu'elles sont opposées à la venue du SMR. Il est rappelé que l'aménagement du « Passage des Architectes » a posé d'importants problèmes, qu'en sera-t-il du passage traversant envisagé à partir du 89 rue Pierre de Montreuil ?

Gaylord Le Chequer indique que les Bâtiments de France lui ont précisé que la protection la plus complète est offerte par le label « site remarquable ». Il serait alternativement possible de faire classer les Murs-à-pêches comme monument historique, mais cela mobiliserait un financement du ministère de la Culture qui pourrait y être réticent. Il peut y avoir un échange avec le Ministère de la Culture pour connaître leur état d'esprit sur cette idée. Les labels entraînent cependant également des contraintes importantes. Gaylord Le Chequer estime que la question de l'outil juridique n'est pas la plus importante, l'objectif étant plus important. Un

débat politique devra être engagé sur la consolidation foncière du projet avec les autres propriétaires (outre les propriétaires privés, le Département, l'Etat).

Le Jardin des 1000 couleurs : sa représentante indique que l'association s'était portée volontaire lors de l'appel à projets de 2011 sur les Murs-à-pêches ; elle déclare être en attente de la reconduction de la convention d'occupation gracieuse. Compte tenu de l'emplacement très excentré de la parcelle (rue M. Bouchor) elle souligne la nécessité de communiquer sur les deux parties du secteur des Murs-à-pêches divisé par l'A 86, notamment par le biais de cartes. Elle suggère une réflexion commune à tous les conseils de quartier concernés par les Murs-à-pêches. Elle souhaiterait plus d'échanges entre les deux conseils de quartier (Ruffins et Signac MAP).

Bernard Lelièvre répond que le processus a été enclenché, justement particulièrement sur le sujet des MAP. Le Conseil de quartier des Ruffins est représenté et actif aux côtés du CQ Signac MAP.

4 Points divers : budget participatif

- **Louise Rol Tanguy** présente l'association *Les Lez'Arts dans les Murs* qui accueille des enfants ne pouvant partir en vacances ni aller au centre de loisirs sur deux parcelles du site des map : un ancien garage et une décharge ouverte. Elle a déposé un dossier dans le cadre du budget participatif pour aménager ces lieux et invite les habitants du quartier à voter pour ce projet.

- **Clément GIRARD** présente le projet *Oxymore* : son objectif est de récupérer des friches afin de les transformer en lieux conviviaux éphémères pour les enfants et les seniors.

- **Véronique Illié** présente un projet de Web Radio avec une action auprès des écoles, pour donner la possibilité aux habitants de s'exprimer sur un média national. Un journaliste de Libération viendrait former les volontaires pour qu'ils aillent interviewer les habitants dans une démarche sociale. Le budget de 54 000 euros serait dédié à l'achat de matériel audio.

La séance est levée à 22h45

Pour clore la réunion, tout le monde est convié à déguster la soupe à l'oignon préparée par l'association « Les Tétons de Vénus »

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.